

## RELEVÉ DE DECISIONS BUREAU DU LUNDI 19 AVRIL 2021 à 20h00

**Date de convocation des conseillers :** 12/04/2021

**Délégués présents :**

**En Présentiel :** Bernard BLAIMONT ; Daniel THOMAS ; Jean – Marie OUDART ; Marie – France KUBIAK ; Lionel VUIBERT ; Jean – Paul DOSIERE ; Pascal MAUROY ; Bernard MAIRIEN ; Nicolas POIRET ; Guy CAMUS ; Yves BREDY ; Alain LAMORLETTE ; Chantal HENRIET ; Cédric PATE ; Gilles DUANT ; Didier BEGAUD ; Jean – Luc PETRE ; Thierry MERCIER ;

**En Visioconférence :** François JUSTINE ; Christian BELLOY.

**Absente excusée :** Sébastien LAURENT ; Benoît DELETANG.

**Conseillers Départementaux et autres invités :** Françoise JEANNELLE (présente en présentiel) ; Hugues MAHIEU (excusé) ; Brigitte LOIZON (présente en visioconférence).

Le compte-rendu du Bureau du 8 mars 2021 est validé sans remarque.

### PARTIE ECHANGES

#### 1) Calendrier et orientations de travail pour le second trimestre 2021

##### 1.1) Information sur les aides accordées (Etat - Région) et l'engagement des opérations

Avec l'octroi des aides accordées et la programmation prévue en Juin des aides du Contrat de Territoire **le Bureau décide l'engagement des opérations concernées** retenues dans le cadre des budgets 2021.

En ce qui concerne la demande de subvention auprès de l'Etat au titre du DSIL-PTRTE 2021, **le Bureau confirme à l'unanimité de solliciter l'aide possible de 160 199 € pour le programme d'assainissement collectif sur la commune de Launois sur Vence.**

##### 1.2) Préparation du Projet de Territoire et Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) avec les principales orientations (lettre pour l'engagement du PTRTE avec l'Etat, la Région et le Département)

Suite à la réunion de lancement du PTRTE du 1<sup>er</sup> avril dernier, **le Bureau autorise le Président à signer le protocole d'engagement pour notre territoire avec l'Etat, la Région et le Département.**

Concernant **la préparation du Projet de Territoire, le Bureau valide l'organisation suivante par :**

✚ Les commissions thématiques

En avril 2021 - présentation du bilan, diagnostic partagé et orientations sur la base de questionnements. 2 questions transversales ont été définies et posées à chaque commission et complétées par 2 à 3 questions spécifiques à la thématique.

✚ L'équipe administrative et les chargés de mission

En avril - questionnaire suivi d'un débat.

✚ Le Bureau

Animation spécifique menée par l'UNADEL – Claude GRIVEL – lors du Bureau du 25 mai et du 21 juin (séance d'1 heure 30) sur l'identité du territoire, les valeurs, les enjeux et la stratégie.

✚ Les commissions de secteur  
En juin 2021 - enquête suivi d'un débat

✚ La participation citoyenne – en juin – sous forme dématérialisée dans un premier temps (réseaux sociaux, visio...) et en présentiel (si possible) et une communication dans le prochain Ligne de Crêtes.

### 1.3) Calendrier des bureaux, commissions et conseil.

**Le Bureau retient le calendrier suivant :**

• Bureau :

⇒ Mardi 25 Mai :

- Atelier de préparation du projet de territoire (avec animation UNADEL),
- Préparation des commissions de secteur et du Conseil de Juin dont Contrat de Territoire et nouveaux projets,
- Délibérations : Petites Villes de Demain, Rézo Pouce, subventions aux associations.

⇒ Lundi 21 Juin

- 2<sup>nd</sup> atelier de préparation du projet de territoire (avec animation UNADEL),
- Attribution marchés de travaux (voie ferrée, locaux, pôle scolaire Chaumont Porcien, ZA Saulces Monclin, etc.),
- Dernière mise au point Conseil après Commissions de secteur (dont Contrat de Territoire).

• Commissions de secteur :

du 31 Mai au 18 Juin :

- Enquête projet de territoire,
- Programmation dossiers Contrat de Territoire 2021,
- Préparation du Conseil.

• Conférence intercommunale des maires :

22 ou 23 ou 24 Juin : souhait de n'organiser cette conférence que si obligation légale.

- Pacte de gouvernance et mutualisation,
- Première approche pour préparer le Pacte financier et fiscal.

• Conseil de Communauté :

Mardi 29 Juin

## **PARTIE DELIBERATIONS**

### **2) Assainissement collectif**

2.1) Attribution du marché de travaux du programme de Launois sur Vence : construction des réseaux et station

Compte-tenu du manque de temps entre la remise des offres négociées et la Commission d'Appel d'Offres (moins d'une journée) pour un programme aussi important et complexe, **le Bureau décide à l'unanimité de reporter l'attribution du marché de travaux.**

Une seconde réunion de la CAO sera programmée.

- 2.2) Attribution du marché de travaux du programme de Signy l'Abbaye : construction réseaux séparatifs rues Lagasse et 407<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie et réseau eau potable (en mandat SIAEP)

**Le Bureau décide à l'unanimité de valider la proposition de la CAO pour l'attribution en un lot unique de la construction d'un réseau d'eaux usées et d'un réseau d'eau potable sur la commune de SIGNY L'ABBAYE :**

L'entreprise la mieux disante est le groupement STP VENCE/ DE BARBA pour un montant de 528 448,29 € H.T. décomposé de la façon suivante :

- Réseau eau potable : 175 437,23€ H.T. (sous mandat du Syndicat SIAEP de Thin le Moutier),
- Réseau eaux usées : 271 709,71 € H.T.
- Réseau eaux usées en domaine privé : 81 301,35 € H.T.

### 3) Tourisme

#### 3.1) Convention de fonctionnement 2021 avec l'Office de Tourisme

Avant d'engager la convention de fonctionnement 2021, il est rappelé que :

Par délibération C-09-03/21 du Conseil de Communauté en date du 30 mars 2021, le conseil sous autorité du Président a décidé à l'unanimité :

- de ne pas renouveler la convention cadre qui prend fin au 31 décembre 2021.
- d'appliquer le mode de gestion en régie directe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 en ce qui concerne les missions qui étaient déléguées jusqu'à présent à l'office de tourisme par convention annuelle.

En conséquence, la collectivité procédera de la manière suivante :

- envoi d'un courrier d'information à destination des salariés de l'office de tourisme
- rencontre avec les membres du conseil d'administration,
- rencontre avec l'ensemble des salariés embauchés actuellement, quel que soit le type de contrat, dans le but d'évoquer ensemble l'organisation future des postes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,
- communication spécifique envers les adhérents.

**Le Bureau décide à l'unanimité d'engager une dernière fois la convention pour le fonctionnement 2021 de l'association selon les modalités suivantes :**

- montant de la subvention : l'office de tourisme sollicite pour l'année 2021 une subvention de la communauté de communes à hauteur de 99 336€ (en 2020 : 95 631€ de demandé mais seulement 90 000€ de versé car l'association n'a pas fourni les justificatifs demandés pour le dernier versement). Aujourd'hui, l'association n'a toujours pas donné les comptes de résultats financiers demandés. Ainsi, vu que l'association a su fonctionner sans versement de la collectivité depuis le mois de juillet 2020 (45 000€), il est décidé de ne verser que 75% de ce qui a été demandé, **soit 70 000€**, puisque nous sommes déjà en avril et il n'y a plus lieu de subventionner les premiers mois de l'année 2021.
- la subvention sera versée en trois fois, à la condition que les comptes de résultats des années 2019 et 2020 soient présentés,
- les missions demandées pour 2021 restent similaires aux années précédentes : accueil, promotion, commercialisation, gestion de la boutique, de la flotte de 11 vélos électriques, du relais de poste et de l'accueil à Woinic avec financement intégral du CD08.

3.2) Adaptation des tarifications de location de salle du Relais de Poste de Launois sur Vence pour les associations (animations et évènementiels)

**Le Bureau décide à l'unanimité de modifier les tarifs de location du relais pour les associations du territoire proposant une animation à vocation non commerciale, dans la limite d'une animation gratuite par an.**

Les tarifications modifiées sont ainsi les suivantes :

- location pour les associations du territoire dans le cadre d'une manifestation à vocation non commerciale : gratuité dans la limite d'une manifestation par an, caution 100 €,
- location pour les associations du territoire et les associations hors territoire dans le cadre d'une manifestation à vocation commerciale : reprise des tarifs déjà existants à savoir :
  - ⇒ 250 € la journée,
  - ⇒ 400 € le week end+ (caution de 100 €),
- location pour des privés :
  - ⇒ Hors Crêtes : 1 250 € le forfait Week end (privatisation du vendredi au lundi) + caution 1 500 €,
  - ⇒ Habitants des Crêtes 1 000 € le Week end + caution 1 500 €.

3.3) Exploitation touristique de la section de la voie ferrée capillaire Attigny - Voncq : appel à projet.

Report au prochain Bureau

#### **4) Service à la population**

4.1) Construction béguinage de Poix Terron : Attribution marché de travaux lot n°15 (Chauffe-eau solaire)

**Le Bureau décide à l'unanimité de retenir la proposition de la CAO et de rendre ce lot infructueux** et de relancer la consultation en permettant de faire une pose en sur-imposition et non en intégration avec en option panneau photovoltaïque de production électrique pour alimenter les chauffes eau classiques.

4.2) Construction béguinage de Poix Terron : Partenariat avec la commune pour raccordement électricité

La Communauté de Communes ne pouvant bénéficier de financement de la FDEA, la commune de Poix Terron se propose d'assurer en direct la maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'éclairage public et de l'extension du réseau pour le raccordement (en cas de besoin). **Le Bureau valide à l'unanimité ce partenariat.**

4.3) Construction béguinage de Poix Terron : Adaptation du plan de financement (aide Climaxion)

**Le Bureau décide à l'unanimité de solliciter**

- L'Agence de l'Eau Rhin Meuse la gestion des eaux pluviales et qui favorise l'infiltration naturelle (evergreen, béton drainant, pavés, tranchées d'infiltration...)

Subvention de : 44 904 € sur programme béguinage (placette, accès logements...)  
14 376 € sur les voiries réalisées pour le compte de la commune

- La Région au titre de Climaxion sur les panneaux photovoltaïques et panneaux solaires pour l'eau chaude sanitaire (10 080 €).

4.4) Construction béguinage de Saulces Monclin : demande d'aide de la CARSAT (prêt à taux 0)

**Le Bureau décide à l'unanimité de solliciter la Carsat** à hauteur de 500 000 € de prêt à taux 0 et à 100 000 € pour une subvention exceptionnelle.

4.5) Mise en place du projet mobilité « Rézo Pouce » : convention de partenariat avec la Communauté de Communes du Pays Rethélois pour recrutement d'un animateur commun

Le projet de déploiement du système d'autostop sécurisé Rezopouce à l'échelle du Sud Ardennes a été retenu par l'ADEME en juillet dernier au titre de l'appel à projet « Territoires de nouvelles mobilités durables ».

Sur la partie Pays- Rethélois – Crêtes Préardennaises, le recrutement de l'animateur partagé « Rezo pouce » devrait intervenir au plus tard pour juin prochain. Une commission mixte « Mobilité » se réunira prochainement pour fixer les modalités de recrutement entre les deux territoires.

L'installation des arrêts et de la signalétique sera menée en coopération étroite avec les communes sur le second semestre 2021. Suivant l'évolution de la situation sanitaire, le système d'autostop pourrait être opérationnel au premier trimestre 2022.

Rappel des budget et plan de financement prévisionnels sur 3 ans (période de mise en place puis déploiement) pour le programme global (animation, communication, signalétique, etc.).

<b>Plan de financement :</b>	année 1	année 2	année 3	<b>TOTAL</b>
ADEME	11 350 €	10 600 €	10 600 €	32 550 €
LEADER	21 850 €	6 360 €	6 360 €	34 570 €
CCCPA (20%)	8 300 €	4 240 €	4 240 €	16 780 €
<b>TOTAL</b>	<b>41 500 €</b>	<b>21 200 €</b>	<b>21 200 €</b>	<b>83 900 €</b>

**Le Bureau valide à l'unanimité l'engagement de la convention de partenariat avec le Pays Rethélois.**

4.6) Maison « France Services » à la médiathèque Centre Social de Signy l'Abbaye : renouvellement convention de partenariat avec la commune

Suite à la prise de compétence obligatoire en 2017 des « Maisons Services au Public », récemment rebaptisées France Services, une convention intitulée « CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES DE LA COMMUNE DE SIGNY L'ABBAYE POUR LE FONCTIONNEMENT DE FRANCE SERVICE SIGNY L'ABBAYE » a été signée pour la période 2017-2020.

**Le Bureau décide à l'unanimité de renouveler pour 5 ans cette convention** avec la mise à disposition de personnels communaux pour la tenue du service à 100%, pour le temps consacré à France Services (soit 24h hebdomadaires) et 5 % des dépenses de fonctionnement de la structure.

Le Communauté de Communes a recruté un agent à temps plein (24h pour France Services et 11h en itinérance). Ces charges sont actuellement financées par l'Etat à hauteur de 30 000€ par an, pour un coût total de 54 460 (budget 2021). La commune

finance 2 800 €, l'ASP (sur contrat aidé) 4 224 €, le solde de 17 436 € est à la charge de la communauté de Communes.

## 5) Transition énergétique

5.1) Renouvellement de la convention Plan Climat et Energie Communal avec la Commune de Jandun et l'ALE

**Le Bureau décide à l'unanimité de renouveler pour 3 ans la convention tripartite** entre l'Agence Locale de l'Energie 08 (ALE 08), la Communauté de Communes et la commune concernée sur les points suivants :

- Bilan énergétique complet de la commune ;
- Mise en place d'un programme pluriannuel d'économie d'énergie ;
- Sensibilisation des élus et des habitants de la commune

Avec une prise en charge de 25 % de la cotisation annuelle spécifique pour notre intercommunalité.

5.2) Partenariat aide travaux économie d'énergie des communes et syndicats : rénovation thermique salle des fêtes de Rocquigny

Report au Prochain Bureau.

5.3) Mise en place 2<sup>ème</sup> centrale villageoise photovoltaïque demande de subvention CLIMAXION

**Le Bureau décide à l'unanimité de prendre en charge l'AMO** (écrire le cahier des charges, sélectionner les entreprises et suivre les travaux) **et de demander l'aide de la Région (Climaxion)** selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
AMO	- 18540 € TTC	Climaxion	12 000 €
ENERCOOP		(70% plafonné à 12 000€)	
		Crêtes	6 540 €
<b>TOTAL</b>	<b>18540 € TTC</b>	<b>TOTAL</b>	<b>18 540 € TTC</b>

5.4) Programme travaux de transition énergétique des locaux communautaires à Poix Terron : actualisation des coûts et du plan de financement.

**Le Bureau valide à l'unanimité le programme de travaux actualisé** suivant après étude de la structure du toit :

Réfection du bardage de la façade Est avec isolation performante : coût 49 400 € HT,  
Réfection de la toiture avec renforcement de la structure porteuse et isolation performante : coût 170 300 € HT,

Installation d'une centrale photovoltaïque de 146 m<sup>2</sup> pour production électrique en auto - consommation (recharge véhicules électriques, chauffage - éclairage et électricité des bureaux) : coût 40 380 € HT,

Etudes et honoraires de maîtrise d'œuvre : coût 13 340 € HT.

Soit coût total de 273 420 € HT, avec le plan de financement suivant :

Au titre de la centrale photovoltaïque : 12 852 €

Dont Climaxion 8 100 €

Prime de l'Etat 4 752 €

Au titre de l'ensemble de l'opération :

DSIL plan de relance 40% soit 109 368 €

## 6) Habitat et aménagement

6.1) Avenants marché de travaux aménagement d'un logement dans ancienne Mairie école de Saulces Monclin : Correction d'erreurs sur les montants votés au précédent Bureau

**Le Bureau valide à l'unanimité la correction des erreurs en retenant les avenants suivants :**

Le détail de l'avenant est le suivant :

**Lot 6 PEINTURES : DURMAQUE Philippe**

Montant du marché initial : **7 330.89 € H.T.**,

Avenant n°1 pour une plus-value de **1323.10 € H.T. (+18%)**

**Lot 3 : SARL LUZURIER – MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM**

Montant du marché initial : **6 398.00 € H.T.**, porté à 5765.00 € H.T. à l'occasion d'un précédent avenant,

Avenant n°2 pour une plus-value de **259.00 € H.T. (+4%)**

Nouveau montant du marché : **6024.00 € H.T.**

**Lot 8 PLOMBERIE – SANITAIRE - CHAUFFAGE :** moins-value de 880 € H.T.

Le montant global du marché passe donc à **95 318.11 € H.T.**

6.2) Elaboration du programme « Petites Villes de Demain » en partenariat avec Attigny et Signy L'Abbaye :

- Convention adhésion au dispositif,
- Orientation sur possibilité de recrutement d'un chargé de mission.

Mis en place par l'Etat fin 2020, le programme Petites Villes de Demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes / villages dynamiques et respectueuses de l'environnement.

Concrètement, sur les Crêtes, les communes d'Attigny et Signy-l'Abbaye ont indiqué leur volonté d'adhérer au programme et la Communauté de Communes est également amené à se positionner sur ce dispositif. Une convention d'adhésion associant, l'Etat, la Région, le Département, les Crêtes et les deux communes viendra officialiser le démarrage de la démarche le cas échéant. Le recours au recrutement d'un chef de projet devra être validé à cette étape.

Cette convention qui s'articulera avec le futur Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique, devra aboutir dans un délai maximum de 18 mois sur la signature d'une Opération de Revitalisation de Territoire à l'échelle : des deux communes uniquement ou étendue à d'autres communes présentant des difficultés (à titre d'exemple : Wasigny, Rocquigny...).

Des propositions techniques et financières seront présentées à l'occasion du Bureau du mois de mai.

**Le Bureau donne un avis favorable à l'engagement de ce programme mais sans recours à un recrutement spécifique.**

## 7) Finances et questions diverses

7.1) Admissions en non - valeur et créances irrécouvrables (redevances ordures ménagères)

**Le Bureau valide à l'unanimité les propositions suivantes de la Trésorerie :**

- Non-valeur pour entreprise suite à liquidation judiciaire : **126,32 €**
- Non - valeur pour particulier sur endettement : **82,50 €**

7.2) Propriété locaux et terrain ancienne agence Crédit Agricole de Chaumont Porcien : validation des échanges parcellaires avec les voisins

La Communauté de Communes est propriétaire des locaux et terrain de l'ancienne agence agricole de Chaumont Porcien dans laquelle, nous avons aménagé un cabinet médical et un distributeur automatique de billets.

Le terrain cadastré section AH n°27 « 18 grande rue » pour une contenance de 14 a 03 est mal disposé, en forme de pointe et peu facilement exploitable.

Pour remédier à la situation, il a été convenu de le diviser en 2 parcelles : AH n°75 pour 6 a 67 ca et **AH n°76 pour 72 ca**

La parcelle AH n°28 appartenant au voisin, M. ANTOINE Gilles est divisée en 3 parcelles AH n°77 pour 3 a 97 ca, **AH n°78 pour 72 ca** et AH n°79 pour 9 a 32 ca

L'échange de la parcelle AH n°76 et AH n°78, nous permettra d'avoir un terrain de forme rectangulaire plus facilement exploitable.

**Le Bureau décide à l'unanimité de signer l'acte d'échange** ainsi que tous les actes s'y rattachant.

7.3) Domaine de Vendresse : avenant n°1 marché nouveau espace jeu sur sable

**Le Bureau décide à l'unanimité d'engager l'avenant n° 1** avec le sous-traitant en TP déclaré dans le marché :

- Titulaire : Yauque Company
- Sous-traitant TP : DSTP (Balan)
- Montant du marché : 124 500 €
- Objet de l'avenant : aménagement d'un cheminement PMR obligatoire demandé dans le cadre de l'instruction du dossier.
- Montant de l'avenant : 5 706 € HT soit 4,58% du montant du marché
- Nouveau montant du marché : 130 206 € HT

Ce supplément de travaux pour accessibilité était inscrit au budget en dehors de ce marché avec une estimation de 5 000 € HT.

